

COMMISSION HABITAT

11 OCTOBRE 2010 - AGONGES

Présents : François Enoux, Jean-Pierre Laloué, Jean-Luc Jeanton, Brigitte Olivier, Maurice Rochon, Guy Lecomte, Alain Volat, Nicole Picandet, Pierre Thomas.

Demande de prolongation du délai d'exécution des travaux de Mme Roméro

Suite à la demande de Mme Sylvie Roméro, 15 rue du Pied de Fourche à Bourbon, concernant une demande de prolongation du délai d'exécution des travaux de restauration de la toiture de sa grange ancienne, et après discussion, la commission donne un avis favorable pour un délai supplémentaire, soit le 31 décembre 2010, pour réaliser les travaux.

Les élus souhaitent proposer de nouvelles conditions d'attribution des aides à la réhabilitation de façades et à la mise sur le marché de logements vacants.

Règlement sur les aides à la mise sur le marché de logements vacants :

Suite aux différents échanges, il est demandé de se rapprocher des services de l'ANAH et voir si l'on peut instaurer un dispositif se rapprochant de celui portant sur les logements avec loyer conventionné.

Limite : 3 logements par année et par propriétaire.

Cette aide pourra porter sur la mise sur le marché de nouveaux logements dans le cadre de la réhabilitation de locaux qui n'accueillaient pas obligatoirement des locataires (ex : local commercial...).

Règlement sur les aides à la réhabilitation des façades :

Conditions pour bénéficier du dispositif d'aide à la réhabilitation des façades :

- élargissement du périmètre d'éligibilité à tout le territoire (et non plus exclusivement aux habitations individuelles situées en centre bourg),
- le taux est de 30 % du coût total des travaux HT avec une aide maximale de 2 000 €,
- cette aide vaut pour chaque maison cadastrée avec possibilité de déposer plusieurs demandes au cours des 3 années de ce dispositif et dans la limite du montant de subvention de 2 000 €,
- éligibilité des maisons secondaires.

Le reste des conditions d'attribution est inchangé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.